

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Etude hydromorphologique de la Rize

SOMMAIRE

1. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	3
2. PRESENTATION DE LA RIZE ET DU CONTEXTE ADMINISTRATIF	4
3. DONNEES DISPONIBLES	5
4. DESCRIPTION DE L'ETUDE ATTENDUE	5
Etape 1 - Diagnostic du cours d'eau	5
a. Etat initial	5
b. Description du périmètre	5
c. Description des milieux	6
d. Diagnostic hydromorphologique	7
Etape 2 - Définition des objectifs	9
a. Boisement de berges et bois mort	10
b. Gestion morphologique	10
Etape 3 - Définition d'un programme d'intervention et d'indicateurs de suivi et d'évaluation sur 5 ans	11
a. Définition d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien	11
b. Définition de stratégies de lutte contre les invasives	12
c. Gestion physique et morphologique	12
d. Définition des indicateurs de suivi et d'évaluation	14

Organisation, durée et phasage de l'étude

a. Réunions	15
b. Délais de réalisation	15
c. Livrables	15

ANNEXE technique 1 :

Zoom sur le syndicat Intercommunal pour la mise en valeur de la Rize	17
--	----

1. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le présent cahier des charges a pour but de répondre à plusieurs objectifs.

Volet A - Définition d'un programme de restauration et d'entretien de la végétation des berges et des embâcles sur la rivière de la Rize et de la stratégie de lutte contre les principales espèces invasives (balsamine et renouées).

L'objectif est de renforcer le bon fonctionnement de la rivière et de ses espaces associés, les enjeux identifiés étant les suivants :

- **La restauration, l'amélioration de la diversité des essences et la mise en valeur de la végétation rivulaire,**
- **Un programme de lutte contre les plantes invasives**
- **La protection des personnes et des biens,**
- **L'amélioration de l'habitat piscicole,**
- **La sensibilisation des usagers à l'aspect paysager des cours d'eau.**

Volet B – Définition des Espaces de liberté

Les résultats de l'étude devront permettre de fixer des objectifs de redynamisation de l'écoulement fluvial et de récréation du cours d'eau (selon les tronçons, les objectifs du niveau de maturation seront évidemment à adapter).

Nota :

Le caractère de rivière phréatique, l'envasement important de la Rize sur sa partie aval ainsi que le non traitement des eaux pluviales de la ZI de la Rize avant rejet vers le milieu, ont des conséquences sur la qualité des eaux (sédiments pollués contenant notamment cadmium, cuivre, nickel, zinc, hydrocarbures...) mais aussi sur les conditions hydrauliques de la Rize, le plan de dépollution et les filières appropriées seront donc à définir (à minima, les enjeux et objectifs de ce plan seront définis).

Une attention particulière sur cette problématique sera donc nécessaire tout au long de cette étude

Il pourra aussi être utile d'expliquer le contexte hydrographique, notamment le fonctionnement de réseau hydrographique (une défluence Rize – Bletta a pu être observée) dans le cadre de la définition/délimitation du BV de la Rize.

L'étude préalable devra être conduite avec les acteurs et décideurs locaux, afin de prendre en compte les besoins et les volontés de chacun.

3. DONNEES DISPONIBLES

Le Maître d'Ouvrage remettra au prestataire, au démarrage de l'étude, les documents suivants :

- L'étude Hydraulique de la Rize, réalisée par le BE Hydratec en 2010.
- Les rapports de suivi des débits de la Rize durant les travaux d'étanchéification de la RD du canal de Jonage (BE Hydratec, sous maîtrise d'ouvrage EDF) et les rapports d'assistance technique BE Burgeap.
- Plan de gestion pluriannuel de la Rize (programme 2006 – 2010)
- Etude d'incidence au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des aménagements du Parc de la Rize et de la mise en place de 3 passerelles sur la Rize, commune de Vaulx-en-Velin (2012).
- Expertise écologique, Parc de la Rize, commune de Vaulx-en-Velin (nov 2013).

Le prestataire devra collecter les éventuelles autres données disponibles, nécessaires à la bonne exécution de la prestation, et qui ne seraient pas à disposition du Maître d'Ouvrage.

4. DESCRIPTION DE L'ETUDE ATTENDUE

I. Etape 1 - Diagnostic du cours d'eau

a. Etat initial

Cette première étape consistera à consulter l'ensemble des études existantes et des données disponibles, communiquées par le SIVU de la Rize, puis à en effectuer une synthèse. Dans le cas où le prestataire jugerait utile de connaître certaines données manquantes, une recherche de celles-ci pourra être effectuée auprès des administrations ou d'autres institutions.

Elle devra être complétée par une reconnaissance sur le terrain et une enquête auprès des acteurs locaux (A.A.P.P.M.A., Elus, riverains, associations environnementales, usagers...)².

Un inventaire des problèmes actuels sera établi et leurs impacts sur le milieu seront précisés. Des indicateurs d'état des lieux seront identifiés, dans **le but de préparer le protocole de suivi et d'évaluation.**

L'état initial réalisé par le prestataire devra aborder l'ensemble des thèmes ci-dessous.

b. Description du périmètre

- la situation géographique et administrative,

² Le bureau d'étude devra au niveau de son offre, préciser sa méthode pour réaliser le terrain et les enquêtes (temps imparti, informations recherchées, auprès de quels acteurs, ...)

- le milieu physique : les données topographiques, géomorphologiques, géologiques, hydrogéologiques, pédologiques, climatologiques, (la majeure partie de ces informations sont disponibles au SIVU de la Rize)
- les acteurs de la gestion de l'eau : collectivités, associations, DDT, etc...
- le milieu humain et socio-économique : la population, l'occupation des sols, les activités économiques de proximité, les enjeux à venir...

c. Description des milieux

- **La morphologie et l'hydraulique**

Le prestataire se référera, si possible, aux études géomorphologiques et hydrauliques réalisées sur l'ensemble du bassin versant.

- Description du lit mineur et majeur, des berges et des atterrissements : typologie du lit, nature du substrat, secteurs de berges érodées, etc....
- Indication de l'encombrement du cours d'eau : les secteurs ensablés, les zones d'atterrissements, les raisons de leur formation, les embâcles et leur volume, etc....
- Une explication sur l'origine de chacun des phénomènes sera apportée.
- Description hydraulique : type d'écoulement selon les secteurs, données concernant les débits des cours d'eau (moyens annuels, d'étiage, de crue, etc....).
- L'ensemble des obstacles, naturels et artificiels (ouvrages et aménagements hydrauliques, ponts, passerelles, etc....), présents sur les cours d'eau sera identifié. Chaque élément sera apprécié dans son contexte "amont-aval".

- **Le milieu naturel**

Pour cette question, le prestataire se référera aux données contenues dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), aux études menées par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Fédération Départementale de Pêche et se mettra en lien avec le SAGE de l'Est lyonnais.

- Les sites qui font l'objet de classement et de mesures (par exemple, ZNIEFF, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Espaces Boisés Classés, réserves de chasse et de pêche, etc....) seront signalés et cartographiés.
- Le prestataire indiquera l'ensemble des espèces animales rencontrées et présentes dans les cours d'eau et leurs espaces associés
- Un focus sera mis sur les espèces piscicoles : le peuplement (densité, évolution,...), les sites favorables à la reproduction, les mesures de protection et les plans départementaux pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (voir auprès de la fédération de pêche qui a effectué des pêches électriques).
- Les espèces animales recensées dans le cadre de la Directive Habitats. Les zones de présence de ces espèces seront signalées par le prestataire, qui pour cela prendra contact avec les personnes ou organismes « ressources », possédant une solide connaissance de la situation. Ces éléments permettront d'évaluer la vulnérabilité du milieu naturel et ainsi d'identifier des secteurs d'intervention et de non-intervention.

- **La ripisylve**

Le prestataire indiquera les formations végétales présentes sur les berges, et en particulier la description des différentes strates, des espèces recensées. Un bilan de l'état de la ripisylve sera effectué (âge, état sanitaire, densité, etc.).

Seront distinguées celles plantées par l'homme et les essences ayant colonisées naturellement les berges. L'enrésinement des cours d'eau pourra ainsi être apprécié, permettant d'analyser la situation actuelle en ce qui concerne la réglementation sur les boisements.

- **Les espèces indésirables**

Le prestataire identifiera les secteurs où elles sont présentes, l'évaluation de leur développement, l'origine de leur implantation.

Une attention particulière sera portée sur les invasives et une stratégie de lutte (actions à mettre en œuvre, périodicité, coût) sera proposée.

- **Le paysage des rivières**

Le prestataire identifiera les différentes entités paysagères rencontrées en bord de rivière, notamment :

- les secteurs devant être préservés en raison de leur intérêt paysager,
- les secteurs dégradés (dont les sites où se trouvent des décharges).

d. diagnostic hydromorphologique :

Cette phase est essentielle car elle constitue le socle indispensable à la définition des objectifs et actions.

Ce diagnostic a aussi pour vocation d'être reconnu par l'ensemble des acteurs du futur contrat de milieu Est lyonnais (voire de la future convention territoriale). Il sera donc mené avec la plus grande rigueur.

La collecte des données s'effectuera par enquête auprès des acteurs-clés, analyses bibliographiques, investigations et relevés de terrain.

Volet hydrologique

Le prestataire synthétisera les données existantes et estimera, à partir de ces données et dans la mesure du possible, les caractéristiques (débits moyens, d'étiage et de crue) de ce cours d'eau.

Volet hydraulique

Les éléments relatifs aux aléas d'inondation et aux zones de risque existent déjà dans le PPRI.

De plus, dans le cadre des aménagements du Parc de la Rize et de la mise en place de 3 passerelles sur la Rize, une étude d'incidence au titre de la loi sur l'eau avait été réalisée.

Sur la base de prospection de terrain, de la bibliographie (PPRI et rapport Hydratec « suivi des débits de la Rize ») et des mesures EDF fournissant les débits de la Rize et les mesures de rejets des drains de la digue rive droite du canal de Jonage, le prestataire précisera le

fonctionnement de l'hydraulique de la Rize en l'état actuel et dans l'hypothèse d'une remise à l'air libre de la Rize.

TOPOGRAPHIE

Si le prestataire estime que la bonne exécution de la mission nécessite la réalisation de levés topographiques, il devra l'intégrer au stade de son offre avec description et justification du programme proposé.

Volet enjeux socio-économiques

Le prestataire décrira l'occupation des sols du lit majeur des cours d'eau. Il localisera et hiérarchisera les enjeux socio-économiques présents (habitations, zones d'activités économiques, équipements collectifs, infrastructures de transport, captages AEP...) et en fera une analyse prospective.

Volet géomorphologique

L'objectif est de décrire et diagnostiquer le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau, en définissant des tronçons homogènes et cohérents.

Volet hydrogéologique

Deux points de vigilance :

- Les travaux d'Edf visant au confortement de la digue du canal de Jonage peuvent avoir une incidence sur la nappe d'alimentation de la Rize (suivi des débits de la Rize et évaluations de ces incidences en cours et encadrés par l'arrêté préfectoral autorisant ces travaux).
- La remise en exploitation régulière des captages de secours de « la Rubina » par la direction de l'eau de la Métropole (Grand Lyon) peuvent eux aussi impacter l'alimentation de la Rize.

Volet qualité des sédiments

Le prestataire devra proposer et dimensionner un programme de reconnaissance de la qualité chimique des sédiments de la rize qui lui permettra de définir techniquement et chiffrer des opérations de désenvasement du cours d'eau.

Le prestataire proposera et justifiera dans son offre la méthodologie qu'il propose de mettre en œuvre afin :

- de caractériser chimiquement les sédiments sur le tronçon concerné, la proposition du prestataire devra faire apparaître une estimation du nombre et de la nature des analyses prévues.
- de définir les filières et coûts unitaires d'élimination de ce type de matériaux.

La méthodologie employée devra permettre de caractériser :

- les paramètres physiques : morphologie générale, dimension du lit, profil en travers type, profil en long, pentes, hauteur et érosions de berges, style fluvial, faciès d'écoulement...

- le transport solide : origine des matériaux, granulométrie du lot, nature du substratum, secteurs incisés ou exhausés, atterrissements, capacité de transport, obstacle au transport, continuité sédimentaire amont/aval, bilan sédimentaire...
- le degré d'artificialisation du lit : impact des ouvrages identifiés dans le volet hydraulique sur le fonctionnement physique du cours d'eau, analyse des pratiques actuelles et passées en matière de curage ou de remblaiement...
- l'espace de mobilité du cours d'eau ; un espace de mobilité fonctionnel sera, s'il existe, défini ;
- l'origine des évolutions morphodynamiques : elle sera définie en s'appuyant sur la compréhension de son fonctionnement et sur une analyse historique. Le prestataire distinguera les origines « locales » de celles liées à l'évolution globale du cours d'eau (respiration du lit, méandrement naturel, érosion régressive ou progressive, incisions localisées liées à un endiguement ou un rétrécissement brutal de la largeur du cours d'eau, transport solide venant de l'amont...) ;
- l'évolution prospective de l'état des cours d'eau : une estimation de l'évolution prévisible à court et moyen terme des processus morphodynamiques en cours sera proposée ; il sera nécessaire de se projeter selon 2 scénarii hypothétiques : mise à l'air libre – ou non – du tronçon canalisé.
- la mobilité verticale et latérale (modification de la dynamique fluviale, évolution de l'espace de mobilité, potentiel érosif selon les crues, ancienneté et évolutions des incisions, évolution des pentes...) : elle sera analysée sur la base des investigations de terrain, d'entretiens avec des acteurs locaux, et, dans la mesure du possible, par comparaison avec des documents anciens ;
- les risques et impacts induits par l'évolution morphodynamique des cours d'eau seront rapidement identifiés et hiérarchisés (déstabilisation d'ouvrages, élévation de la ligne d'eau, érosion des terres riveraines, banalisation des milieux, disparition de zones humides...)

Pour retracer et analyser les évolutions historiques en plan et en profil du cours d'eau, le prestataire recherchera auprès de services compétents (services d'État, archives départementales, IGN, communes...) tous types de documents manuscrits, cartographiques (cartes d'Etat-Major, anciennes cartes IGN...) ; photographiques (photos aériennes anciennes) ou autres.

Cette phase sera finalisée par une conclusion synthétique qui met en évidence l'analyse du fonctionnement physique et morphologique de la Rize (voire de son BV). Chaque tronçon homogène fera l'objet d'une fiche descriptive.

L'état initial s'achèvera par une synthèse des problèmes et des enjeux identifiés et arrêtés lors d'une réunion de concertation avec les acteurs de terrain, ceci permettant d'aboutir à la définition de tronçons homogènes et d'objectifs sectorisés sur l'ensemble du linéaire.

I. Etape 2 - Définition des objectifs

A l'issue de l'enquête de terrain réalisée auprès des acteurs locaux, et de la réalisation de l'état initial, le prestataire listera les objectifs permettant de répondre aux grands enjeux suivants :

- **La restauration, l'amélioration de la diversité des essences et la mise en valeur de la végétation rivulaire,**
- **La protection des personnes et des biens,**
- **La préservation des milieux humides associés aux cours d'eau, en particulier pour leur rôle de milieu tampon et leurs richesses biologiques,**
- **L'amélioration de l'habitat piscicole.**

a. Boisement de berges et bois mort

Il en déduira par secteur des enjeux spécifiques en termes de gestion de la végétation rivulaire (arbustive et arborescente) ainsi que du bois mort (embâcles)

b. Gestion morphologique

Il est nécessaire d'avoir une vision à une échelle de territoire cohérente³ pour que les processus hydromorphologiques, garants du bon fonctionnement du cours d'eau, soient respectés. À défaut, une intervention sur une portion significative du BV a toujours plus de chances d'avoir des effets que des projets très localisés. Une gestion efficace des milieux aquatiques implique forcément une forme de solidarité amont-aval.

C'est en gardant constamment ces grands principes à l'esprit que le prestataire identifiera les enjeux et proposera les objectifs pour une gestion morphologique équilibrée de la Rize, permettant d'améliorer sa qualité écologique et de limiter les risques et impacts sur les infrastructures et les biens riverains, le tout en conformité avec les textes réglementaires, le SDAGE, le SAGE et le PPRI.

Ce travail découlera des éléments de phase 1 mais aussi d'une concertation organisée⁴ (en partenariat avec le maître d'ouvrage) au sein de la commission thématique « gestion des milieux aquatiques superficiels » du SAGE/contrat de milieu Est lyonnais.

Les objectifs (et leur déclinaison en actions, objet de la phase 3) seront destinés à intégrer le futur contrat de milieu (voire la future convention territoriale).

Plusieurs thématiques pourront encadrer le travail demandé dans cette phase :

³ : Deux échelles peuvent être considérées : une échelle « technique » : le BV et une échelle « Gouvernance /maîtrise d'ouvrage » qui replace la Rize dans un contexte plus large (SAGE/contrat de milieux, Métropole et future compétence GEMAPI,...).

⁴ Cette concertation, pourrait réunir techniquement (voire politiquement) : la métropole (SAGE, Direction de l'eau), le Sivu Rize, le Grand Parc , EDF, le Syndicat du canal du Canal de Jonage ainsi que l'Agence de l'eau voire aussi l'ONEMA et la DDT.

- les grands principes de gestion physique et morphodynamique des cours d'eau et les priorités par tronçon : espace de mobilité, gestion du transport solide, des érosions, des ouvrages... Les différents modes de gestion envisageables seront listés et le prestataire proposera ceux qui lui paraissent les plus pertinents en argumentant son choix. Le statut foncier sera systématiquement examiné.
- les réponses aux différents enjeux : restauration physique des cours d'eau, mise à l'air libre du tronçon canalisé, inondations, mais aussi amélioration de la qualité de vie des habitants, aspects paysagers, tourisme, loisirs, éducation à l'environnement, etc.
- la hiérarchisation (degré de priorité) des points sensibles (en fonction de l'importance des enjeux et/ou des risques).
- les grandes lignes d'un programme de renaturation (dans les secteurs où cela est envisageable et présente un intérêt).

Les fiches par tronçon établies en fin d'étape 1 seront complétées (objectifs et orientations de gestion).

Les objectifs seront précisés pour chaque tronçon homogène identifié par le bureau d'études, et devront être présentés au groupe de travail pour validation.

II. Etape 3 - Définition d'un programme d'intervention et d'indicateurs de suivi et d'évaluation sur 5 ans

a. Définition d'un Programme pluriannuel de restauration et d'entretien

Pour cette étape, le prestataire devra prendre en compte le plan de gestion 2006-2010 mis en œuvre par le Sivu de la Rize et devra également contacter chaque commune pour connaître les caractéristiques des interventions sur la ripisylve ayant été menées au cours des dernières années.

Dans un premier temps, le prestataire établira la liste des actions déjà réalisées et précisera pour chacune leurs effets sur le milieu.

Dans un second temps, seront définis :

- Un programme de travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire et du bois mort des berges et du lit sur cinq années. Les interventions proposées feront appel à des méthodes douces et des techniques légères, respectueuses du milieu naturel (élagage, génie végétal, plantations, etc.).
- Un programme de gestion planifié et chiffré des espèces invasives (renouée, balsamine, buddleia etc.) à partir du diagnostic existant voir d'éventuelles

investigations complémentaires de terrains (à définir par le BE dans sa proposition) toute autre intervention portant sur la préservation des espèces aquatiques et des milieux humides.

Pour la réalisation de toutes les interventions proposées, le prestataire indiquera :

- les périodes favorables,
- les durées,
- les contraintes de réalisation,
- les méthodes utilisées ainsi que les moyens techniques et humains nécessaires,
- l'estimation financière.

L'ensemble du programme sera détaillé par tronçons homogènes.

Les zones de non-intervention et les raisons de ce choix seront précisées. Pour cela, il sera important de tenir compte des mesures en place ou en projet (par exemples, ZNIEFF et EBC).

Une hiérarchisation des interventions dans le temps et par secteur sera établie en fonction du degré de priorité défini par le groupe de travail.

b. Définition de stratégies de lutte contre les invasives

Les stratégies de lutttes détaillées, chiffrées et intégrées au programme pluriannuel d'entretien des boisements de berges seront proposées.

Elles pourront s'appuyer sur 3 types de mesures :

- Des actions préventives pour limiter les risques d'introduction ou de dispersions.
- Des actions éradicatrices pour détruire des sources de contaminations,
- Des actions régulatrices ou compensatoires pour permettre à d'autres espèces de se développer naturellement ou par plantation

c. Gestion physique et morphologique

À partir des phases précédentes, le prestataire proposera des actions à entreprendre sur le cours d'eau (voire sur le BV) pour obtenir une amélioration de la gestion physique et morphologique des cours d'eau lors de la mise en œuvre du contrat de milieu Est lyonnais (voire de la future convention territoriale).

Ces actions pourront être par exemple des mesures préventives, réglementaires, de contrôle de l'occupation du lit majeur (espace de mobilité, maîtrise foncière...), des actions techniques pour la gestion du lit et des berges (stabilisation, gestion du transport solide, de la ripisylve, des digues, création/arasement de seuils, etc.), des actions pour le suivi hydrologique du cours d'eau, mais aussi des actions de communication et de sensibilisation (à destination des collectivités, des riverains...).

Elles seront présentées sous forme de fiches-actions par maître d'ouvrage et par opération en précisant (le format des fiches actions du contrat de milieu pourrait judicieux a adopté):

- la localisation,
- la nature des problèmes,
- les objectifs visés,
- la description et le plan de situation détaillés de l'opération,
- les effets attendus et le gain escompté sur l'environnement,
- le coût de l'opération (coût d'entretien ou coût de fonctionnement),
- les financements mobilisables en fonction de la nature de l'opération,
- le planning de réalisation,
- l'ordre de priorité d'exécution des travaux,
- les indicateurs de réalisation, financiers et d'évaluation de l'impact sur le milieu. Ils seront regroupés dans un tableau de bord global qui précisera l'état zéro (ou la nécessité de réaliser un état zéro) de chaque opération en fonction des indicateurs déterminés ainsi que les objectifs à atteindre.

Une de ces fiches action devra établir les conditions nécessaires (voire le programme) de désenvasement de la Rize. Un diagnostic des boues de la Rize a été réalisé par CSD Azur en 1999⁵ seront notamment identifier les étapes suivantes :

- évaluation et bilan amont (aval des boues),
- test écotoxicologique (daphnies ou autre),
- test de faisabilité de réutilisation de ces sédiments,
- filière de retraitement de ces sédiments (l'analyse des terres ne sera pas recherchées, mais le prestataire devra proposer une méthode pour cette analyse et une approche des coûts).

Une attention particulière sera apportée aux actions devant être programmées sur la base des 5 années du contrat de milieu (en fonction de leur degré prioritaire).

Le prestataire pourra proposer pour les actions différents scénarii avec des niveaux d'ambition différents à l'échelle du projet, du tronçon et du BV, en argumentant sur :

- le gain environnemental (qualité des habitats, transport solide, hydrologie, connectivité...),
- la priorisation des actions (corrélation entre une opération et une autre située en amont ou en aval),
- l'analyse des possibilités foncières,
- les éventuels effets négatifs du projet à court ou moyen terme,
- l'impact économique et financier (= brève analyse coût / avantage).

⁵ Les principaux résultats issus de cette étude sont les suivants :

- Pas de rejets chroniques d'effluents acides ou alcalines (pH constant entre 7.5 et 8)
- Mercure, plomb et chrome : valeurs d'épandage non dépassées,
- Cadmium, cuivre, nickel et zinc : valeurs d'épandage dépassées, en particulier à l'aval des rejets de la ZI et de la ZA,
- Hydrocarbures : teneur limite pour l'épandage en aval des rejets

Une carte de synthèse des opérations et de leur degré de priorité à l'échelle du cours d'eau (voire du BV) sera produite.

d. Définition des indicateurs de suivi et d'évaluation

Le suivi permettra d'apprécier la réalisation effective des interventions, éventuellement de les réorienter en cours de chantier, et d'identifier les facteurs d'évolution du milieu.

L'évaluation finale permettra de :

- Apprécier l'impact sur les cours d'eau des interventions qui auront été menées,
- Voir si les objectifs fixés ont été adaptés à chaque problème par secteur,
- Vérifier si les résultats obtenus sont conformes aux objectifs (en termes d'efficacité).

Le prestataire estimera dans son offre le coût correspondant à la mise en place d'un tel protocole de suivi et d'évaluation des cours d'eau sur 5 ans.

2. Organisation, durée et phasage de l'étude

a. Réunions

En plus de la réunion de lancement de l'étude et des réunions techniques, le titulaire sera amené à participer au maximum à deux réunions du comité de pilotage technique et/ou politique.

b. Délais de réalisation

Tous les documents et études existantes concernant ce site seront remis au titulaire et une visite de terrain sera organisée lors de la réunion de lancement de l'étude (fin octobre).

En comité de pilotage final, le rendu global de l'étude sera présenté aux élus, une attention particulière sera portée sur la restitution des fiches actions (le rendu final sera présenté aux techniciens lors d'un Cotech (comité technique) final qui se réunira vers la mi-juin 2016, afin de préparer le Copil (comité de pilotage) final qui se réunira courant été 2016.

En tenant compte de ces impératifs, il est demandé au prestataire de fournir un calendrier prévisionnel faisant apparaître les différentes phases et réunion/rencontre qu'il prévoit pour le bon déroulement de cette étude.

c. Livrables

Au terme de l'étude, le titulaire remettra les documents suivants :

- Un **document global** de l'étude, les cartes et schémas nécessaires
- La définition d'un programme quinquennal de travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire et des bois morts des berges et du lit
- Le diagnostic hydro-morphologique de la Rize
- Le programme d'actions de gestion morphologiques (présenté sous forme de fiches-actions

Tous les documents seront fournis :

- en 3 exemplaires (dont un reproductible) sous format papier *,
- sous format PDF, Word, ... *,

l'étude sera accompagnée d'un bref résumé (10-20 lignes)

* : Le logo de la commune de Vaulx en Velin devra être intégré au niveau de la première de couverture de l'étude, et figurer au niveau de toute planche ou carte.

ANNEXE technique n° 1 : Zoom sur le syndicat Intercommunal pour la mise en valeur de la Rize.

En 1990, les villes de Décines, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne ont décidé de protéger et revaloriser ce patrimoine naturel remarquable en se regroupant au sein du SIVU de la Rize (cf annexe 1 « Zoom sur le syndicat Intercommunal pour la mise en valeur de la Rize »). Syndicat dont **l'objet est « la mise en valeur, la protection et la promotion de la Rize »**.

Ce syndicat d'études doit garantir la cohérence des actions à mener sur l'ensemble du cours de la rivière en vue de réhabiliter la Rize et ses rives. La déclinaison des travaux préconisés par les études appartient ensuite aux communes (= maîtrise d'ouvrage).

Les objectifs principaux sont :

- Redonner vie à la rivière : découverte du milieu aquatique riche et varié par les promeneurs. C'est l'Union Lyonnaise des Pêcheurs à la ligne qui est chargée de faire de la Rize une réserve de pêche et un site d'initiation pour les enfants ;
- Réhabiliter le milieu : complètement remodelée, suite à la construction du canal de Jonage, il y a cent ans, la rivière était menacée d'asphyxie. Son dénivellement très relatif et son faible débit, alliés à un entretien sans ménagement pour le milieu, ont entraîné une forte sédimentation au fond du lit, le nettoyage ne pouvant se faire naturellement. Déjà commencé à l'amont, un traitement paysagé avec l'emploi de techniques douces se poursuit vers l'aval ;
- Inviter à la promenade : flâner sous les platanes centenaires, courir le long de la rivière en profitant de ses ombrages, s'arrêter sur un banc , écouter et contempler la nature ;
- Créer un espace de détente (lieux de réappropriation des espaces naturels et aquatiques) : circuit pour marcheurs et VTT, jeux et aménagements pour les plus jeunes, circuits et espaces pédagogiques,

Ainsi le syndicat a lancé plusieurs études ou actions pour mieux connaître et gérer la Rize, on citera notamment :

- Elaboration d'un plan de gestion en 2005,
- Valorisation de la partie Amont de la Rize sur 2005-2006,
- Etude Hydraulique (réalisée par le BE « Hydratec » en 2010),
- Préservation et défense de la Rize : un accord cadre vient d'être conclu entre EDF, le Grand Lyon et le SIVU de la Rize – conformément à l'arrêté préfectoral autorisant les travaux de confortement en RD du canal- afin de suivre les effets éventuels de ces travaux.



Aménagements d'un sentier pédagogique et remise en valeur de la Rize et de ses abords sur Décines et Vaulx Est

